



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2017**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 octobre 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mardi 24 octobre 2017** à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Michel TEIXEIRA, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL.

Absents Excusés : Yves GAÏTANAROS (pouvoir à Michel CHAMBRIN), Daniel CHAIN, Gwendoline DAVID,

Absents : Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES, Pierre COISNON, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	8
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	0
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué en séance du Mardi 24 octobre et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire indique retirer le point N°9 à l'ordre du jour, une précision juridique étant attendu sur le contenu de la 2eme convocation du Conseil Municipal après absence de quorum.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 11 septembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2017 est adopté à 8 voix pour et 1 contre.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

Administration

1- Convention entre la Préfecture et la collectivité d'Outarville pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le représentant de l'Etat et la commune d'Outarville et ses communes associées pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat.
- Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu Berger Levrault -Segilog, nécessaire à la télétransmission.

Délibération 67-2017 (8 pour et 1 abstention)

2 – Projet de dépôt de documents communaux aux Archives Départementales

Dans le cadre de l'actuelle « Mission Archivage » effectuée par un agent communal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que certaines archives de la commune soient déposées aux Archives Départementales. Il s'agit d'archives ayant une valeur historique. Un bordereau de dépôt sera établi. Un dépôt permettrait de garantir pour ces documents des conditions de conservation optimales aux Archives départementales et une facilité d'accès pour les chercheurs (communication et valorisation élargies).

Un gain de place en mairie est également possible.

En tout état de cause, la commune reste propriétaire des archives déposées.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Considérant le projet de dépôt aux Archives Départementales du Loiret,

Considérant l'intérêt pour la Commune de confier ces archives au Département,

- Donne un avis favorable au dépôt des archives communales telles que listées dans le bordereau de dépôt,

- **Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire.**
Délibération 68-2017 (à l'unanimité)

3 - Mise à disposition d'un terrain communal cadastré section YE N°12 « lieu-dit « les onze mines » pour poste de transformation de courant électrique pour la SICAP.

Délibération ajournée.

4 – Mise à disposition d'un terrain communal situé à Faronville pour poste de transformation de courant électrique pour la SICAP

Monsieur le Maire informe qu'en définitive, le poste de transformation électrique sera établi sur une parcelle appartenant à un particulier.

Délibération sans objet

5 - Création d'une commission des chemins

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de M. Coisnon, une commission communale des chemins pourrait être créée.

Il sollicite les membres du Conseil Municipal. Les membres du Conseil suggèrent Monsieur Pierre Coisnon comme membre de la commission. Madame Imbault, Messieurs Foucher, Villard se portent volontaires. Le Maire est membre de droit.

Il est proposé d'intégrer à la commission des propriétaires extérieurs au conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à chaque élu de bien vouloir lui faire des propositions d'administrés intéressés pour être membre de ladite commission. Monsieur Foucher conseille de proposer des personnes connaissant bien le territoire de la commune.

Délibération ajournée.

Personnel

6- Institution du RIFSEEP -Régime indemnitaire du personnel de la mairie d'Outarville – filière technique

Le régime indemnitaire actuel des agents de la Mairie d'OUTARVILLE est fixé par délibérations antérieures du conseil Municipal.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

Ses dispositions sont d'ores et déjà applicables à tous les fonctionnaires de la filière administrative et technique

Après avis favorable du comité technique en date du 26 septembre 2017, il est proposé au conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP pour la filière technique.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du MAIRE DECIDE pour la filière technique à 8 voix pour et 1 abstention.

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus

Délibération 69-2017 (8 voix pour et 1 abstention)

7-Institution du RIFSEEP -Régime indemnitaire du personnel de la mairie d'Outarville – filière administrative

Délibération 70-2017 (8 voix pour et 1 abstention)

Facturation Eau et Assainissement

9-Modification de la périodicité de la facturation eau et assainissement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la périodicité de la facturation eau et assainissement.

A ce jour, il y a deux périodes de facturation eau - assainissement, l'une effectuée en novembre de l'année N correspondant à une facture estimée sur la consommation antérieure et l'autre en juin de l'année N+1 correspondant à une facture basée sur la consommation réelle.

En effet le paiement d'un acompte (facture estimative) est certes agréable pour le redevable car cela lui permet d'étaler le montant à régler en deux périodes mais cela présente un inconvénient majeur lorsque le redevable a payé plus d'acompte que la facture réelle. De ce fait un montant négatif apparaît et cela engendre des remboursements à faire, mais aussi des confections de rôles qui posent problème lors de l'envoi des flux informatiques en trésorerie.

Une facture unique basée sur les relevés, supprimerait ces recherches fastidieuses et chronophages pour des sommes modiques et serait conforme à la réalité.

Monsieur le Trésorier Principal de Pithiviers est favorable à cette modification de périodicité.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents - d'établir une facture unique basée sur le relevé réel des compteurs d'eau.

Délibération 71-2017 (à l'unanimité)

Finances

10- Décision modificative budget assainissement – intérêts courus non échus

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer la décision modificative suivante sur le budget assainissement afin de procéder à la première année d'écriture comptable des intérêts courus non échus pour les 3 emprunts du service assainissement.

Chapitre 11

Article 6155 - 1384.00€

Chapitre 66

Article 661122 + 1384.00€

Délibération 72-2017 (à l'unanimité)

11- Décision modificative budget principal – achat et cession de parcelles.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget principal suite à l'achat de la parcelle de terrain 295ZH41 pour 00ha 32a 51ca appartenant au GFA de Corsainville (délibération N°2017-59) pour la somme de 2113.15€ afin que cette parcelle figure à l'actif de la commune.

Chapitre 23

Article 2313 -2214.00€

Chapitre 21

Article 2111 +2114.00€

Délibération 73-2017 (à l'unanimité)

12- Fixation de la durée des amortissements – budgets annexes Eau et Assainissement

L'instruction comptable M49 prévoit une durée d'amortissement des biens correspondant à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service ; il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissements des immobilisations selon leur nature.

Délibération 74-2017 (à l'unanimité)

Décisions

Décision 2017-27

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 11 septembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de résilier l'ensemble des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA dans le délai imparti. Les nouvelles propositions tarifaires reçues des diverses compagnies d'assurance seront étudiées en commission.

Décision 2017-28

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 13 septembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le devis N° D1701467 de la SARL JPP EQUIPEMENT – 736 Chemin du Pont des Seigneurs – Pizançon – 26300 Chatuzange le Goubet d'un montant de 126.69€ HT soit 152.03 € TTC correspondant à l'achat d'un panneau de signalisation routière pour la commune d'Allainville en Beauce.

Décision 2017-29

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 26 septembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer les devis N° DE 17273 et DE 17274 de la SARL ARASE – 45 avenue du Général de Gaulle 91720 MAISSE d'un montant respectif de 6 443.00€HT soit 7 731.60€TTC pour les travaux d'accessibilité de la mairie et de son aile ouest et de 16 944.00€HT soit 20 332.80€TTC pour les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.

Décision 2017-30

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 27 septembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer le devis de la SAS LANDRAU C.E.B d'un montant de 7 373.45 € HT soit 8 848.14 € TTC pour l'acquisition d'une construction modulaire type bungalow pour établir les vestiaires du service technique.

III- Affaires diverses

Travaux de réfection de voirie – rue des archives à Outarville

Une commission des travaux est prévue le lundi 30 octobre sur ce sujet.

Travaux de réfection de voirie à Saint Pérvy-Epreux

Une commission des travaux est prévue le lundi 30 octobre sur ce sujet. Le dossier de demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes à faible population et s'élève à 611€ sur une dépense HT de 4235.35€.

Acquisition d'outillage spécifique pour du désherbage alternatif

Le réciprocatteur et le désherbeur thermique sont réceptionnés. La demande de subvention au titre du fonds départemental d'aide aux communes à faible population s'élève à 1549€ sur une dépense HT de 2923.33€.

Travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public à Epreux

Les travaux seront réalisés courant octobre par l'entreprise CEGELEC. Le dossier de demande de subvention auprès du SIERP a été déposé, le montant attendu est de 5 860.00€. Le dossier de demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes à faible population et s'élève à 10 521€ sur une dépense HT de 19850€. L'opération est subventionnée à 77% du montant HT.

Acquisition de panneaux de signalisation routière pour la commune d'Allainville en Beauce.

Le dossier de demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes à faible population et s'élève à 339€ sur une dépense HT de 640.81€.

Acquisition du bungalow pour le service Technique

Le bungalow sera livrée le 21/11. Le dossier de demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes à faible population et s'élève à 3908€ sur une dépense HT de 7373.45€.

Tour de Table

Déroulement cérémonie du 11 novembre 2017

Monsieur Naudet rappelle que c'est la 4ème exposition de commémoration du centenaire de la Grande Guerre. Cette année, la cérémonie se déroule à Saint Pérvy-Epreux et porte sur l'année 1917. La cérémonie aura lieu à 11h00 à Saint Pérvy-Epreux et sera suivi du pot de l'amitié sous le barnum installé à cette occasion. Une exposition sera présentée dans l'église avec une mise à l'honneur des morts pour la France de Saint Pérvy-Epreux.

L'heure des cérémonies est fixée ainsi :

- Allainville en Beauce : 10h00
- Faronville : 10h15
- Outarville : 10h30
- Saint Pérvy –Epreux : 11h00

Monsieur Naudet fait part des réunions du 26 et 27/10 prochain portant sur le SCOT particulièrement sur le DOO (document d'orientation et d'objectifs) qui détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Monsieur Naudet souligne l'importance d'être présent aux ateliers organisés par le syndicat de Pays Beauce Gâtinais permettant de faire entendre la voix de la commune d'Outarville. Messieurs Naudet et Villard se rendent régulièrement aux différents ateliers programmés.

Monsieur Villard expose l'ensemble des travaux réalisés sur la commune :

La réalisation d'une tranchée drainante pour l'écoulement des eaux pluviales à Melleray, la modification de l'écoulement des eaux pluviales avec la création d'un puisard rue du colombier à Outarville.

L'installation de panneaux interdiction de stationner rue des ouches à Allainville et de limitation de vitesse à Ponville.

Les travaux pour l'éclairage de la salle des fêtes sont prévus semaine prochaine.

L'entreprise missionnée pour la fuite d'eau à Poily a prévu d'intervenir sous peu.

Une modification pour l'implantation des raccordements d'assainissement et eau potable pour le bungalow du service technique sera revue avec l'entreprise mandatée.

Mme Imbault remercie l'entreprise Messéant et la commune pour l'aménagement de l'abri bus à Acquebouille. Elle revient sur un problème de dysfonctionnement des feux tricolores d'Acquebouille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h28.

Fait à Outarville, le 24 octobre 2017

Le Maire

M.CHAMBRIN